



CONFÉRENCE SUR LES POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE

Bulletin

2019 CONFÉRENCE SUR LES POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE

#CLPA2019

25-29 novembre 2019

Remporter la lutte contre la corruption dans le secteur foncier : Une voie durable pour la transformation de l'Afrique.

Une décennie de mise en œuvre de la Déclaration de l'UA sur le foncier - une vision du Centre africain sur les politiques foncières

Cette année marque les 10 ans de la décennie de la Déclaration de l'UA sur le foncier – l'Afrique a fait des progrès. La Déclaration engage les États membres à revoir leur secteur foncier et à élaborer des politiques globales tenant compte de leurs besoins particuliers ; ainsi que renforcer les capacités humaines, financières et techniques adéquates pour apporter un appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique foncière. La déclaration appelle la CUA, en collaboration avec les CER, la CEA, la BAD et ses partenaires, à œuvrer pour la mise en place d'un cadre institutionnel approprié permettant la coordination des activités de suivi, y compris la création d'un fonds. Mercy Wambui a rencontré Joan Kagwanja, Coordinatrice de ALPC, afin de discuter de quelques perspectives sur les progrès réalisés et des domaines dans lesquels des changements sont nécessaires.

Q. Pouvez-vous dire avec certitude que l'Afrique fait des progrès sur la question du foncier ?

J.K. Certes, nous faisons des progrès. La Déclaration de l'UA sur le foncier a joué un rôle déterminant dans la création d'un environnement favorable au développement de la politique foncière. Soutenue par la pression en faveur d'une gouvernance plus inclusive et de la vague de démocratisation à travers le continent, la marge de manœuvre politique s'est ouverte de manière positive, permettant aux parties prenantes de se

pencher sur la question du foncier. Cette vague de démocratisation a été utile au programme de politique foncière. En outre, le cadre foncier de l'UA a été utile au processus de démocratisation.

Q. Comment les gouvernements ont-ils répondu à la question du foncier ?

Entre 2005 et 2008, lorsque le débat régional sur la gouvernance foncière en Afrique a pris de l'ampleur, nous avons constaté que les gouvernements commençaient à être plus réceptifs aux consultations sur les réformes foncières. Nous avons constaté une ouverture de la société civile en ce qui concerne l'organisation et la participation au processus de politique foncière. Les Communautés économiques régionales ont commencé à s'interroger sur leur mandat en ce qui concerne la question du foncier. Au fil du temps, un consensus s'est instauré autour des droits fonciers des femmes. Et cela, malgré le manque de données foncières indiquant la quantité de terres qui est documentée par les hommes et les femmes ou la quantité de terres détenues conjointement par les femmes.

Il existe également un consensus autour des domaines clés de la déclaration, notamment le renforcement de capacités, les programmes d'études sur la gouvernance foncière et le changement de

(suite à la page 2)



Joan Kagwanja, Coordinatrice, ALPC

« NELGA répond aux besoins de gouvernance foncière ; approfondit la connaissance » - Prof Kimani Njogu



Le Centre africain sur les politiques foncières, qui est dirigé conjointement par la CUA, la CEA et la BAD, est chargé d'entreprendre des activités visant à soutenir la mise en œuvre du programme-cadre de l'Union africaine sur le foncier. Dans le but d'aider l'Afrique à résoudre certains de ses questions de gouvernance foncière liés aux capacités aux niveaux national et régional, ALPC, avec le soutien de la GIZ, a mis en place un Réseau de centres d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA). Pour en savoir plus sur NELGA, Sandra Nyaira a rencontré Kimani Njogu, qui a travaillé avec ALPC sur le programme d'études du NELGA.

Q. Que fait NELGA pour aider les gouvernements africains à faire face à la faiblesse de la gouvernance foncière et aux questions connexes ?

KN : NELGA met en œuvre un élément clé du cadre de l'Union africaine et des exigences des lignes directrices visant à renforcer les capacités des chercheurs et des professionnels et à répondre aux besoins des communautés en matière de foncier et de création du savoir. Il existe actuellement sept nœuds sur le continent, qui sont affiliés à plus de 70 institutions.

Q. Comment NELGA aide-t-il à renforcer les capacités humaines et institutionnelles au sein des pays ?

KN : L'une des fonctions importantes de NELGA est de travailler avec les gouvernements pour qu'ils soutiennent les fonctions de NELGA afin d'assurer la pérennité des centres. Les centres sont également amenés à créer des synergies entre eux tout en restant centrés sur leurs préoccupations nationales et régionales. Ils avancent dans le mandat de ALPC et doivent travailler en étroite collaboration avec eux pour faire avancer l'agenda continental en matière de gouvernance foncière. Bien qu'ils soient situés dans des universités, ils sont censés faire appel à d'autres institutions et parties prenantes, non seulement sous forme de ressources, mais également pour

(suite à la page 2)

Une décennie ... (suite de la page 1)

paradigme sur les questions foncières, notamment l'importance des dimensions sociale et spirituelle du foncier.

Q. Nous avons assisté à une présence énorme des autorités traditionnelles à la Conférence sur le foncier.

Permettez-moi de souligner les perspectives foncières coutumières - les gouvernements sont devenus plus réceptifs. Nous avons maintenant une plate-forme pour les autorités traditionnelles qui ont acquis une influence sur la question du cadre et des lignes directrices sur le foncier.

En outre, le Centre sur les politiques foncières en Afrique (ancienne Initiative pour les politiques foncières) a été créé, réorientant le programme vers la terre et l'agriculture, les conflits et la terre, le renforcement des capacités, en modifiant les programmes et en travaillant étroitement avec les États membres sur la réforme foncière. Plus de 20 pays parlent de droits fonciers communautaires et incluent les autorités traditionnelles dans la débat.

Q. Où allons-nous d'ici ?

Il reste beaucoup à faire. ALPC n'a été en mesure de glisser le sujet qu'en préconisant la Déclaration de l'UA sur le foncier. La demande et le besoin d'interventions supplémentaires signifient qu'il faudra davantage de ressources au cours des prochaines années. Par exemple, nous avons créé un Réseau de centres d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) dans des universités absentes de la question de la gouvernance foncière et des droits fonciers coutumiers

car nous avons réalisé que la recherche effectuée par les universités ne répond pas aux questions de politique générale ; et les programmes ne produisent pas le type de compétences nécessaires à la gouvernance foncière, en particulier en matière de droits fonciers coutumiers. NELGA joue un rôle important dans le renforcement de la recherche des universitaires africains en matière de gouvernance foncière. Il permet aux professeurs de repenser la manière dont l'Afrique devrait se réformer et les universités pour réformer les programmes d'études afin de répondre à ces enjeux. Les cinq prochaines années seront cruciales pour maintenir l'élan et mettre en œuvre les décisions de l'UA sur la question de la gouvernance foncière. Je pense que l'Afrique a besoin du genre d'élan et du soutien massif des institutions internationales observées dans l'Europe de l'après-guerre froide. Et les gouvernements africains jouent leur rôle pour faire avancer la question du foncier à tous les niveaux.

NELGA ... (suite de la page 1)

renforcer leurs capacités, le cas échéant. Les universités sont également censées renforcer les capacités des gouvernements en ce qui concerne les questions foncières sur le continent.

Ils sont également censés assurer la liaison avec les universités de la région ; rassembler les experts fonciers sur le continent pour discuter de questions liées au foncier sur le continent et proposer des solutions aux problèmes de gouvernance faible, de droits fonciers incertains et de réformes de la politique foncière.

Q. Comment procède NELGA dans les universités ?

KN : NELGA contribue à améliorer les possibilités de formation et les programmes d'études sur la gouvernance foncière sur le continent ; promouvoir la recherche sur les questions foncières axée sur la demande et relier les universitaires et les chercheurs par le biais de réseaux universitaires, entre autres.

Depuis l'ouverture du Centre en 2016, le Programme académique allemand (DAAD) a jusqu'à présent offert des bourses. Au moins 100 bourses d'études ont été offertes et 85 ont été distribuées. Ces bourses sont généralement régionales et permettent aux étudiants de faire des études dans la gouvernance foncière, axés par exemple sur les questions de genre ; les droits fonciers des femmes, l'administration foncière ; les terres communautaires et le conflit.

Des cours à court terme sont également dispensés dans le cadre de l'économie politique de la gouvernance foncière, dispensée par le Centre Plaas de l'Université de Western Cape.

Le centre d'appui à la politique et à la gouvernance foncières en Afrique continuera de promouvoir la gestion, la diffusion et la mise en réseau des connaissances, ainsi que de dispenser une éducation et une formation universitaires aux professionnels et praticiens de l'agriculture.

Pour plus d'informations sur le Centre africain sur les politiques foncières, visitez <https://www.uneca.org/alpc>

La conférence en images



Le Bulletin de la Conférence sur les politiques foncières en Afrique est le résultat de contributions volontaires de : Personnel de la CEA. Tahirou Gouro, Aristide Somda, Eskinder Tsegaye, Menkir Girma, Charles Ndungu and Mercy Wambui, Rédactrice, CEA. Photos : Tewodros Ayelew. Conception et impression par : Unité d'impression et de publication de la CEA. Orientation conceptuelle globale fournie par Joan Kagwanja et les membres du Comité scientifique de la Conférence sur les politiques foncières.

Contact : ecaifo@uneca.org

